Pièce
4.18

COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN DE ZONAGE
Gien
Sud

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	6 décembre 2019 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :
- Bâti/ouvrage remarquable
  - Bt Bâtiment
  - Ch Château
  - Gr Grange
  - Pt Pont
- Elément architectural
  - P Panneau

Patrimoine naturel :
- Haie

Légende :
- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Limite administrative

GEOMEXPERT sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur